

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 13 Avril 2021 à 20h00

Absents excusés : Christine CARRE qui donne pouvoir à Sébastien TSCHAMBSER et Olivier DEVOITTINE qui donne pouvoir à Nicolas BOITELLE

- **Approbation des comptes de gestion 2020 :**

Les comptes de gestion du budget principal et du budget photovoltaïque dressés par le trésorier sont approuvés par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

- **Vote du Compte Administratif – Budget Photovoltaïque 2020 :**

Conrad CHER ne prenant pas part au vote

Excédent global de 24 010.85 €

(Fonctionnement (excédent) : 24 010.85 € et Investissement : 0.00€)

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité.

- **Vote du Budget Photovoltaïque 2021 :**

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget présenté par le maire en équilibre en dépenses et en recettes :

○ Section d'investissement comme suit : 15 086.00 €

○ Section de fonctionnement comme suit: 38 010.00 €.

- **Vote du Compte Administratif – Budget Commune 2020 :**

Conrad CHER ne prenant pas part au vote

Excédent global de 99 933.06€

(Fonctionnement (excédent) : 103 546.14 € et Investissement (déficit) : 3 613.08 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

- **Affectation du résultat – Budget Commune :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à : 3 613.08 €

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 3 613.08 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 99 933.06€

- **Vote des taux d'imposition 2021 :**

Le Conseil décide de ne pas modifier les taux communaux, à savoir :

▪ Taxe sur le Foncier Bâti : 30.06 % (dont 15.51 % taux départemental)

▪ Taxe sur le Foncier Non Bâti : 13.17 %

- **Vote du Budget principal 2021 :**

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget présenté par le maire en équilibre en dépenses et en recettes :

○ Section d'investissement comme suit : 16 214.00 €

○ Section de fonctionnement comme suit: 255 781.00 €.

Séance levée à 22h40.